

## A.S.E.R.U. Fiche C : Pigeonnier de Fontaines-en- Duesmois.

-----  
Présentation : Jean-François DEVALIERE architecte DPLG.

Président de l'ASERU/21

**Le Pigeonnier de Fontaines-en-Duesmois** se trouve dans la cour de l'ancien presbytère.

Comme la plupart des édifices de cette nature, à caractère privé, nous ne possédons pas la date d'édification. Toutefois son style permet de dire qu'il est du XVIIIème siècle. Sur plan carré, il se compose d'une salle basse servant de réserve à grain, d'une salle haute réservée aux pigeons avec ses boulins. Elle est accessible de l'extérieur par une porte, avec une échelle appliquée sur le mur. Une petite fenêtre carrée surmontant la porte permet l'envol des pigeons. Enfin, un toit à quatre pans en lave, couvre ce pigeonnier de dimensions modestes.

En 1998, la municipalité a décidé la restauration de l'ancienne cure et du pigeonnier. Une étude a été demandée à Monsieur Daniel HINDLET, architecte DPLG à Dijon.

En ce qui concerne le pigeonnier, l'architecte conclut le 18 janvier 2001, lors du dépôt à la mairie :

- le projet s'inscrit dans le cadre d'une rénovation totale de l'ancienne cure de Fontaines-en-Duesmois
- Le pigeonnier faisant partie de l'ensemble demande à être restauré
- La toiture en lave sera réalisée dans sa totalité avec tri des matériaux existants
- La réfection de la maçonnerie sera également effectuée en pierre avec reconstitution des nichoirs
- Une partie de la charpente sera remplacée, spécialement côté ouest avec notamment changement de la sablière.

L'étude de l'architecte avait permis en 1999, à la Municipalité, de lancer une consultation.

L'entreprise R.A.D.P. avait remis une offre s'élevant à 74 885 FF hors taxe, soit 90 311,31F TTC

Le 19 janvier 2001, le Conseil Municipal délibère pour la réalisation de la réfection du pigeonnier et décide :

- d'adopter le projet qui est évalué à 74 885,00 F HT
- de solliciter l'aide de l'Etat auprès de la D.R.A.C.
- de solliciter l'aide du Département auprès du Conseil Général
- de solliciter l'aide de l'Association pour la Sauvegarde des édifices ruraux (A.S.E.R.U.21)
- de fixer le plan de financement par l'apport de fonds libres et de subventions
- de réaliser les travaux sous réserve de l'octroi des aides demandées
- d'assurer la maîtrise d'ouvrage,
- et certifie que les travaux n'ont pas débuté.

La délibération a été déposée à la Sous-Préfecture de Montbard le 26 janvier 2001.

Le plan de financement a été le suivant :

Devis H.T.	74 885,00 F	ou	11 416,14 €
Subvention DRAC (30%)	22 433,00 F	ou	3 420,00 €
Subvention du Conseil Général			
(35%+15% sur couverture en lave)	35 618,50 F	ou	5 429,93 €
Participation de la commune	16 833,50 F	ou	2 566,21 €

+ TVA 19,6%	14 677,46 F	ou	2 237,56
Participation de l'A.S.E.RU 21			600 €

Les travaux ont été réalisés en 2001/2002

**Documents joints :**

- plan de masse presbytère pigeonier,
- délibération du Conseil municipal de Fontaine-en Duesmois (19.01.2001),
- accord ( 31.08.2001 ) pour le devis établi par l'entreprise R.A.D.P.
- échange de courrier entre le Maire de Fontaine et le Président de l'A.S.E.R.U.